

## VENTES AUX ENCHERES

249942

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT DE VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN**  
sise à ALLAUCH (13190), 4, lotissement Saint Eloi, cadastrée section DS n° 215 pour 05 a 73 ca.

**MISE A PRIX : 100.000 EUROS**

**VISITE LE MARDI 1ER FEVRIER 2022 DE 10 H 00 A 11 H 00**

**ADJUDICATION LE JEUDI 10 FEVRIER 2022 à 9 h 30**  
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille, au Palais de Justice, Salle Borély - rez-de-chaussée, Palais Monthyon, Place Monthyon - 13006 MARSEILLE.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

**RENSEIGNEMENTS** : Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente : - Sur le site internet <http://www.provansal.eu> du Cabinet de Me Thomas D'JOURNO, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 - [t.hoffmann@provansal.eu](mailto:t.hoffmann@provansal.eu) - Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

## ANNONCES LEGALES

249799



### AVIS AU PUBLIC

#### Prescription de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme d'Istres

Par arrêté n° 21/804/CM du 20 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a prescrit le lancement d'une procédure de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres.

Le projet de modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme a pour objet :  
- La suppression de l'ER 58, qui correspondait initialement à un espace réservé pour la création d'une voirie nouvelle de désenclavement ;  
- La suppression partielle de l'ER85, correspondant à un emplacement réservé pour un espace et équipement public de centre-ville, sur sa partie nord ;

Conformément aux dispositions de l'article L153-47 du code de l'urbanisme, le projet de la modification simplifiée n° 5 du Plan Local d'Urbanisme, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées mentionnés aux articles L132-7 et L132-9, sera porté à la connaissance du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces observations sont alors enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition seront précisées par le Conseil de Territoire et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Cet acte sera affiché pendant 1 mois au sein des structures suivantes :  
- au Pharo à Marseille, siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;  
- à la Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 à Istres ;  
- au Service Urbanisme de la Mairie d'Istres ;  
- ainsi que sur le site internet du conseil de territoire Istres-Ouest Provence : <http://www.ouestprovence.fr/index.php?id=1968>.

250127

LS IMOP  
Société par actions simplifiée  
au capital de 500 euros  
Siège social : 11 rue de Madagascar 13006 Marseille  
RCS 893 970 228 MARSEILLE

#### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 janvier 2022, il résulte que :

La collectivité des associés de la Société LS IMOP a décidé de la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 01 janvier 2022. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital  
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 500 euros, Il est divisé en 100 actions, de 5 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 500 euros, Il est divisé en 100 parts sociales, de 5 euros chacune entièrement libérées.

Forme  
Ancienne mention : Société par actions simplifiée  
Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée

Administration  
Anciennes mentions :

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL :  
Madame Lauryane SIMON domiciliée 11 rue de Madagascar 13006 Marseille

GERANT :  
Madame Lauryane SIMON domiciliée 11 rue de Madagascar 13006 Marseille

Mention sera faite au RCS : Marseille

250155



### AVIS

La location gérance du fonds de commerce bar débit de boisson dévolu par la ville de Rognac sis place Saint Jacques 13340 ROGNAC, confiée par acte le 29/05/2020 à la SCI SYLO signé à l'étude notariale Duracher-Roussel à Rognac, a pris fin le 31/12/2021.

Pour consulter gratuitement  
et répondre électroniquement  
aux appels d'offres  
de la région PACA

[www.laprovincemarchespublics.com](http://www.laprovincemarchespublics.com)

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse  
Membre du réseau Francemarchés

248579



### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### MODIFICATION N°9 DU PLU DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS Du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022

Par arrêté n°25/21 du 19 octobre 2021, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°9 du PLU de la commune de La Fare les Oliviers.

Cette procédure va permettre de modifier les principes d'aménagement de l'OAP des Trompettes, et de modifier le règlement.

A cet effet, Madame CHARY Anne, notaire diplômée, en activité, a été désignée par la Première Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Marseille en tant que commissaire enquêteur par décision n°E21000111/13 du 6 octobre 2021.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 janvier 2022 au vendredi 4 février 2022 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Le dossier de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme, est composé des pièces suivantes : une notice de présentation, le règlement, les Orientations d'Aménagement et de Programmation du quartier les Trompettes, les pièces administratives, les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées et deux registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur afin de consigner les observations du public.

Un examen au cas par cas a été réalisé dans le cadre de cette procédure. L'autorité compétente en matière d'environnement a conclu à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale (décision n° CU-2021-2966 en date du 23 novembre 2021). Cet avis est intégré également dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Dossier soumis à enquête publique sera consultable :

**SUR PLACE** :  
Mairie de La Fare les Oliviers :  
Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS. Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ;  
Conseil de Territoire du Pays Salonais (Direction Aménagement du Territoire) : 190 Rue du Commandant Sibour, 13300 Salon de Provence, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

**SUR INTERNET** : Conseil de Territoire du Pays Salonais :  
<https://www.agglropole-provence.fr> Mairie de La Fare les Oliviers :  
<https://www.lafarelesoliviers.com/>

**SUR LE REGISTRE DEMATERIALISE** : A l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/modification-9-plu-la-fare-les-oliviers>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur ce registre dématérialisé ou par email à l'adresse suivante :  
modification-9-plu-la-fare-les-oliviers@mail.registre-numerique.fr

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique mis à la disposition du public aux Services Techniques de la commune et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire.

Les personnes intéressées pourront, sur leur demande et à leurs frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

**Permanences du Commissaire Enquêteur** :  
Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public afin de recueillir ses observations aux lieux, dates et horaires suivants :  
A la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire :  
o Le jeudi 13 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;  
o Le jeudi 27 janvier 2022 de 13h30 à 16h30.  
Au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers :  
o Le lundi 3 janvier 2022 de 08h30 à 11h30 ;  
o Le mardi 18 janvier 2022 de 13h30 à 16h30 ;  
o Le vendredi 4 février 2022 de 13h30 à 16h00.

La Division Planification Urbaine de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais, est l'interlocuteur sur ce projet (tél : 04 90 59 69 63, [severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr)) et pourra apporter toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition du public au Service Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers et/ou au sein de la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Elles pourront également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur aux adresses postales suivantes: Services Techniques de la commune de La Fare les Oliviers - Service Urbanisme, 250 Avenue des Puisatiers, 13580 LA FARE LES OLIVIERS et Direction de l'Aménagement du Conseil de Territoire du Pays Salonais 190 rue du Commandant Sibour 13300 SALON DE PROVENCE.

Le public pourra également transmettre ses observations, propositions et contre-propositions par l'intermédiaire de l'adresse email :  
[severine.bellon@ampmetropole.fr](mailto:severine.bellon@ampmetropole.fr)

Une fois connus, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en Mairie de La Fare les Oliviers et à la Direction Aménagement du Territoire du Conseil de Territoire du Pays Salonais et sur les sites Internet :  
<https://www.agglropole-provence.fr/> et <https://www.lafarelesoliviers.com/> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Fare les Oliviers sera approuvée par délibération du Conseil de la Métropole en tant qu'autorité compétente après avis simple de la commune et du Conseil de Territoire du Pays Salonais.

Le Président du Conseil de Territoire  
Du Pays Salonais  
Nicolas ISNARD

## VIE DES SOCIETES

250079

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT REMY DE PROVENCE en date du 22 décembre 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MAS DE LA GARDY, SIEGE SOCIAL : Mas de la Gardy, Voie Aurelia, 13210 SAINT REMY DE PROVENCE OBJET : - la location ou sous-location de tout immeuble à usage d'habitation meublée ou non meublée, avec ou sans prestations de services, tels que le nettoyage régulier des lieux, fournitures de petits déjeuners et repas, fourniture de linge de maison, réception de clientèle, - l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; - et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros  
PRESIDENT : - Monsieur Bertrand SECKEL, demeurant 21+038 - RD 99 dite route de Tarascon, 13210 SAINT REMY DE PROVENCE AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions y compris entre associés seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de TARASCON.

## APPEL D'OFFRES

250154



Alexandre BONETTO  
Administrateur Judiciaire Associé  
SCP AJILINK AVAZERI-BONETTO  
23/29 rue Haxo  
13001 MARSEILLE

#### RECHERCHE DE PARTENAIRE OU DE PRENEUR

• Ville : Marseille  
• Activité : l'acquisition, l'exploitation et la prise en location gérance de tous fonds de commerce alimentaire notamment boulangerie pâtisserie confiserie glaces

**CHIFFRE D'AFFAIRES** :  
201 884 € au 31.12.2020 (Projet) 406 373 € au 31.12.2019

**EFFECTIF** :  
7 salariés

**MODALITES** :  
• Cession organisée en application des articles L.642-1 et suivants du Code de Commerce

**L'ACCÈS AUX INFORMATIONS SERA RÉALISÉ PAR DATAROOM ÉLECTRONIQUE APRÈS REMISE DE L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET DES PIÈCES MENTIONNÉES, TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE** :  
[www.ajilink.fr](http://www.ajilink.fr)

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES** :  
Lundi 17 janvier 2022 à 17h00

## ACHETEURS PUBLICS

**Vous faites paraître vos (ventes par) appels d'offres dans nos pages Annonces Légales, profitez également de notre supplément du jeudi afin d'être au cœur-même du secteur immobilier**

**Tous les jeudis dans La Provence**  
(Bouches-du-Rhône & Sud Vaucluse)  
**Ainsi que tous les vendredis dans Direct Matin Provence**



Le GUIDE référent de l'Immo en Provence

Nouveau FORMAT  
Nouvelle MAQUETTE  
DIFFUSION élargie  
PAGINATION augmentée

RENSEIGNEMENTS :

**04 91 84 46 30**

[al@laprovence-publicite.fr](mailto:al@laprovence-publicite.fr)

**La Provence**



**La Provence**  
**Marchés Publics**

NOUVEL OUTIL de dématérialisation pour vos appels d'offres

**ACHETEURS PUBLICS, OPTEZ POUR**

[www.laprovincemarchespublics.com](http://www.laprovincemarchespublics.com)

Pour améliorer la qualité & la compétitivité de vos offres.

#### UNE SOLUTION 100% EFFICACE :

- Ergonomique
- Simple d'utilisation
- Assistance rédactionnelle
- Sécurise & facilite vos procédures et échanges



Contact : Frédéric Landercy 04 91 84 46 45 - [Flandercy@laprovence-medias.fr](mailto:Flandercy@laprovence-medias.fr)